



## EN BREF

- Les travaux de recharge sédimentaire, menés sur la Save depuis 2016 à L'Isle-en-Dodon (31), ont été présentés aux journées techniques nationales de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

- Les membres de la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne ont assisté à la formation « agriculture et milieux » sur le bassin versant de L'Hestel et sur la Zone Humide Prioritaire de L'Isle-Jourdain.

- La campagne automne-hiver d'écorçage des érables négundo a débuté mi-novembre et se poursuivra jusqu'à mi-décembre.

- De nombreuses incivilités sont constatées au bord voire dans les cours d'eau (dépôt de déchets, remblais en lit mineur ou majeur, construction d'ouvrages, assèchement de zone humide...). Une procédure est en cours d'élaboration au sein du SYGESAVE pour réagir face à ces dégradations des milieux aquatiques de plus en plus fréquentes.

## SOMMAIRE

- Page 2 : Les systèmes d'endiguement

Article disponible sur le [site internet](#)

- Page 3 : Une nouvelle arrivée au SYGESAVE

Article disponible sur le [site internet](#)

## LA PHOTO DU MOIS

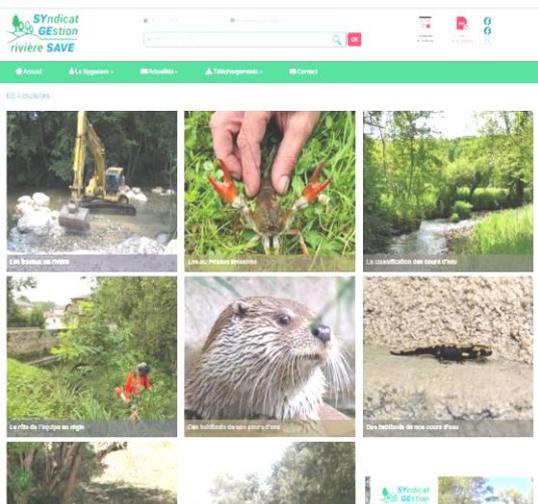
Une grenouille agile (*Rana dalmatina*), découverte mi-novembre au cœur de la Zone Humide Prioritaire de L'Isle-Jourdain, juste avant son hibernation.



## LE CHIFFRE DU MOIS

+ 65% : c'est le pourcentage d'augmentation de la fréquentation sur le site internet du SYGESAVE entre 2020 et 2021 (<https://www.sygesave.fr/>)

De nouvelles améliorations sont à prévoir dans le courant de l'année prochaine.



## AGENDA

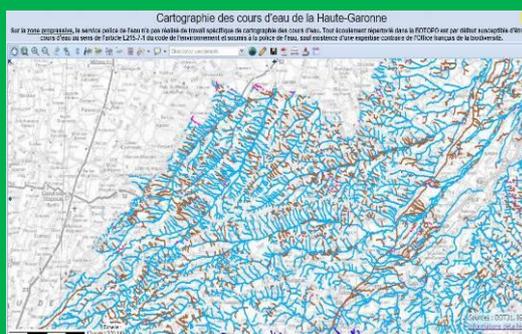
(SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES)

- **2 décembre** : Journée des techniciens de rivière organisée par la DDT 31

- **6 décembre** : Comité syndical

- **7 décembre** : Réunion du Département de Haute-Garonne et de la Chambre d'agriculture 31 à destination des agriculteurs sur la classification des cours d'eau

- **15 décembre** : Présentation du rapport d'activités à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans à Grenade-sur-Garonne



# Le Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents



Le système d'endiguement de Lombez (32)

## LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Les cours d'eau du bassin versant de la Save ont été aménagés au fil des années pour protéger les villages (personnes et biens) construits en plaine et soumis au risque inondation, et les exploitations agricoles.

Un système d'endiguement (SE) se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé « niveau de protection ».

L'article 7 du Décret digues, paru en 2015, définit les règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. Il précise les classes de digues par rapport à la population protégée (habitants permanents et saisonniers, travailleurs).

Actuellement, sur le bassin versant de la Save, aucune digue n'est classée comme système d'endiguement. Le SYGESAVE est compétent sur son territoire pour la prévention des inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Suite à une étude réalisée en 2019, 3 systèmes d'endiguement peuvent potentiellement être classés.

Les systèmes retenus sont les suivants :

- La cité des Castors à Lombez (32),
- Le centre-ville de Samatan (32),
- Saint-Paul-sur-Save (31).

Le classement de ces systèmes d'endiguement sera décidé par les élus du SYGESAVE à l'issue d'une étude complémentaire qui a débuté mi-novembre 2021. Elle est réalisée par le bureau d'études ISL qui rendra son rapport fin 2022.

Par ailleurs, il existe, dans la vallée de la Save, de nombreux merlons souvent anciens, qui faisaient partie d'un ancien système de « casiers écrêteurs de crues » aujourd'hui grandement modifié et parfois en mauvais état.

Les cours d'eau « masses d'eau » du bassin de la Save ont tous des merlons longitudinaux sur leurs berges. Certains cours d'eau sont fortement endigués, d'autres le sont beaucoup moins, notamment en têtes de bassin. **Ces ouvrages hydrauliques ne seront pas classés en tant que système d'endiguement par le SYGESAVE.** Leur neutralisation devra être étudiée, comme défini à l'Article L562-8-1 du Code de l'Environnement.



# UNE NOUVELLE ARRIVÉE AU SYGESAVE

Dans le cadre de la compétence de prévention contre les inondations, l'enjeu de sécurité des biens et des personnes est un des axes prioritaires du programme d'action du Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents.

Depuis mi-septembre, c'est Flaurine POPEK qui est en charge de cette thématique au sein du SYGESAVE, remplaçant Pauline RUGGIERO, partie vers des horizons bretons.

Diplômée en 2017 de l'école Polytech' Montpellier en spécialité Sciences et Technologie de l'Eau, Flaurine a ensuite travaillé plusieurs années pour le bureau d'études Pure Environnement. Elle était en charge d'études hydrauliques fluviales, d'eaux pluviales, d'eau potable ou encore dans le cadre de dossiers règlementaires Loi sur l'Eau.

Au sein du syndicat, elle est en charge de la mise en place d'un programme d'études et d'actions pour encadrer la gestion du risque inondation. Ce programme comprend, entre autres, l'assistance aux communes dans la protection contre les inondations, l'analyse des crues précédentes, la pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques, l'étude de la réhabilitation de champs d'expansion de crues et des systèmes d'endiguements existants.

Elle assure également les missions courantes de technicienne de rivière sur le secteur aval du bassin versant de la Save (de la limite départementale Gers/Haute-Garonne à la confluence Save/Garonne à Grenade) : suivi des embâcles, gestion différenciée de la ripisylve, accompagnement à la rédaction des dossiers Loi sur l'Eau, chantiers de renaturation, etc.

Pour toutes informations, Flaurine POPEK est disponible comme suit :

Services techniques de Lévignac  
Rue du Parc  
31530 LEVIGNAC sur SAVE

Tel : 06.07.66.92.21 / 05.61.85.83.10  
Mail : f.popek@sygesave.fr

Horaires :  
De 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le lundi, mardi, mercredi.  
De 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi.  
Fermé le vendredi.



**Les protocoles sanitaires en vigueur actuellement privilégient le télétravail. Il est préférable de contacter Flaurine POPEK par mail ou par téléphone avant de se déplacer.**

## A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- La [réglementation sur les systèmes d'endiguement](#)
- Le [mode d'emploi des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI et du Décret digues](#)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne

## SUIVEZ-NOUS



Profil [Facebook](#)  
Page [Facebook](#)



Page [Instagram](#)



[Site internet](#)

Pour [s'abonner](#) à notre newsletter  
Pour se [désabonner](#) de notre newsletter

### SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43  
Secteur médian : La rente 32130 SAMATAN - 05 62 62 05 68 / 06 80 02 69 02 / 06 45 93 59 01  
Secteur aval : Rue du Parc 31530 LEVIGNAC - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21